

## 5. Nos pistes de revendications

- **Un enfant = une place d'accueil de qualité** : l'accueil de l'enfance doit devenir une réelle responsabilité de toute la société, et pas seulement des parents. Cela nécessite de développer une politique de l'accueil de l'enfance qui a pour objectif les 100% de taux de couverture.
  - **Un accueil financièrement accessible à tou-te-s : c'est un accueil financé majoritairement par la collectivité.** Parce que le coût de l'accueil représente encore un obstacle pour trop de familles, il faut repenser les modèles de participation financière des parents (par ex. principe d'universalité utilisé actuellement au Québec).
  - **Un accueil adapté aux nouveaux besoins des familles et des femmes** : d'une part, il faut re-synchroniser les temps de vie en calquant les horaires d'accueil sur les horaires professionnels, mais en étant extrêmement vigilants à l'impact de ces mesures sur les femmes qui travaillent dans les services et sur les enfants. L'offre d'accueil pour les 3-12 ans durant le temps libre est également crucial. D'autre part, cela passe aussi par une reconnaissance de formes d'accueil dites atypiques comme les haltes-accueil, l'accueil d'urgence ou l'accueil d'enfants handicapés.
  - **Un accueil qui favorise le bien-être et le développement de tous les enfants** : l'accueil doit remplir simultanément trois fonctions : économique, sociale et éducative. En effet, le milieu d'accueil peut jouer un rôle important par rapport aux capacités et aux relations sociales que l'enfant développera par la suite, ainsi que dans son accès à certains droits (ex. rôle de l'accueil extrascolaire dans l'accès à la Culture).
- Un accueil non sexiste, en particulier, représenterait un levier important pour une société égalitaire, innovante et progressiste.
- **Une politique de l'accueil de l'enfance ambitieuse et coordonnée** : pour répondre à ces nombreux défis, il est temps de faire de l'accueil de l'enfance une politique à part entière. Pour y arriver, nous demandons l'élaboration d'un décret spécifique, distinct du décret relatif à l'ONE, et basé sur les 3 fonctions de l'accueil. Ce décret doit également permettre de passer progressivement d'un financement basé sur les catégories de milieux d'accueil à des objectifs et à des axes d'action. Les acteurs du secteur devraient évidemment être associés à ce grand débat public.
  - **Continuité et développement pour les services actuellement subventionnés par le FESC** : le transfert des moyens fédéraux du FESC vers les Communautés doit être encadré de manière à garantir la survie des services concernés, assurer la transition vers de nouveaux dispositifs et maintenir et développer les 4 types d'accueil.
  - **Un accueil encadré par des professionnel-le-s reconnu-e-s et valorisé-e-s** : d'abord, les accueillantes conventionnées à domicile doivent enfin bénéficier d'un statut complet de travailleuses, avec les droits sociaux qui y sont liés. Mais des statuts complets et corrects et de bonnes conditions de travail sont nécessaires pour l'ensemble des travailleuses du secteur. Enfin, l'axe « formation » (moyens, niveau, initiale et continuée, etc.) doit être développé pour valoriser et renforcer les compétences des professionnel-le-s de l'accueil.

## 6. En savoir plus ?

- Fédération des Services Maternels et Infantiles, *Quelques propositions pour une politique cohérente de l'accueil de l'enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles*, novembre 2013.
- *Un enfant = une place d'accueil de qualité. Dossier de presse, Vie Féminine*, 2010, disponible sur [www.viefeminine.be](http://www.viefeminine.be), « campagnes ».
- L'accueil de l'enfance à la croisée des chemins, dans : *Démocratie*, n°9, septembre 2013, p. 5-8.

**Le Mouvement Ouvrier Chrétien rassemble et est le porte-parole politique de ses organisations constitutives : CSC, Mutualité Chrétienne, Vie Féminine, les Équipes populaires, la JOC. Ce dossier a été réalisé par le CIEP (Mouvement d'éducation permanent du MOC)**

Remerciements : Stéphanie BAUDOT, Paul BLANJEAN, André BOULVIN, Cécile DEWANDELEER, Thierry DOCK, Patrick FELTESSE, Olivier GILLIS, Frédéric LIGOT, Véronique ORUBA, François REMAN, Anaïs TRIGALET, Nicolas VANDENHEMEL.  
Editeur responsable : Virginie DELVAUX, chaussée de Haecht, 579 - 1030 Bruxelles



Avec le soutien de Mouvement Social, SCRL à finalité sociale

# Changeons de cap: Osons un monde solidaire



## L'accueil de l'enfance ? Une priorité !

*L'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial est un enjeu crucial aujourd'hui pour les familles, les femmes et les enfants. Il s'agit, bien sûr, de permettre à chaque parent une participation professionnelle génératrice de revenus et de droits. Mais l'accueil de l'enfance doit aussi jouer d'autres rôles : soutenir les enfants et les familles (précarité, handicap) et éduquer les tout jeunes enfants dans le souci de leur émancipation et de leur développement physique, intellectuel et socio-affectif.*

### 1. Pour une politique ambitieuse de l'accueil de l'enfance au service d'une société égalitaire !

Le secteur de l'enfance est encore aujourd'hui très imprégné par l'idéologie familialiste, selon laquelle il serait préférable pour les enfants de rester dans le cadre familial, en particulier, les premières années de leur vie. En effet, dans le discours dominant, la famille serait le lieu idéal pour l'octroi des soins aux enfants et aux personnes malades ou démunies d'autonomie. A l'idéologie familialiste se conjugue aussi l'idée que les femmes auraient des compétences « naturelles » pour effectuer les tâches de soins. Dans ce contexte, la garde des enfants – en particulier, des plus jeunes – relève encore de la responsabilité individuelle des mères et des familles et une gestion politique, collective et ambitieuse du secteur fait défaut. Pire : cette idéologie familialiste sert à justifier, sous le

vocabulaire de « libre choix », la pénurie de places d'accueil, le manque d'investissement public dans ce secteur et la multiplication de modes de garde privés et marchands.

Dans ce contexte, les insuffisances dans la politique d'accueil ont de nombreux impacts injustes et inégalitaires sur les familles : manque de places, accès inégal à l'accueil (selon la situation sociale et/ou culturelle de la famille, selon le territoire, ...), absence de choix pour certaines familles, surtout les plus précaires, obligation pour de nombreuses femmes de renoncer à leur insertion dans le monde de l'emploi, concurrence entre les parents, statuts professionnels précaires, incomplets et inéquitables pour les travailleuses du secteur.

## 2. Qui est compétent ?

De nombreux niveaux de pouvoir sont actuellement compétents, directement ou indirectement, en matière d'accueil de l'enfance. En première ligne, la **Fédération Wallonie-Bruxelles** a des compétences pour agréer, subventionner, créer, gérer, contrôler et conseiller les services d'accueil de l'enfance, via l'ONE (mission « Accueil » de l'Office de la Naissance et de l'Enfance). Mais d'autres niveaux de pouvoir interviennent pour cofinancer le coût public de l'accueil des enfants et en alléger le coût pour les familles. La **Région wallonne** et la **COCOF** financent l'infrastructure et l'équipement. Les Régions interviennent aussi via des subsides à l'emploi et la tutelle sur les pouvoirs locaux (implication parfois importante du niveau communal). Le secteur connaît donc un encadrement ministériel record. N'oublions pas non plus le rôle **des communes** dans la coordination de l'accueil durant le temps libre et du soutien à l'accueil extrascolaire.

De plus, la **Réforme de l'Etat a prévu de supprimer le Fonds des Equipements et Services Collectifs (FESC) et d'en transférer les moyens, du Fédéral vers les Communautés**. Cela représente un enjeu important car ces moyens soutiennent, aujourd'hui, des formes d'accueil moins classiques – comme l'accueil d'urgence, d'en-

fant malade, atypique et l'accueil extrascolaire –, mais nécessaires au regard des besoins des familles. Or, dans ses missions actuelles (accueil mais aussi « protection » de l'enfant), l'ONE peine à intégrer ces réalités et reste attaché à un accueil de type assez classique.

**Après le transfert du FESC, restera tout de même au niveau fédéral, la compétence en matière de déductibilité des frais de garde.** Comme toujours en matière de fiscalité, on doit se demander si ce mécanisme est vraiment le plus adapté pour garantir un accès équitable à l'accueil pour tous. De plus, **l'Etat Fédéral, toujours compétent pour le Droit du Travail, a encore un rôle à jouer pour légiférer sur le statut complet des accueillantes conventionnées à domicile.**

Pour sa part, le niveau européen a imposé aux Etats membres d'atteindre un taux de couverture de places d'accueil de 33% pour les 0-3 ans (Stratégie de Lisbonne) et, globalement, la Belgique atteint ce taux. Mais ce chiffre ignore les disparités entre Régions et entre territoires d'une même Région, entre accueil subventionné ou non, entre différentes formes d'accueil nécessaires, etc. La Stratégie Europe 2020 n'a rien apporté de nouveau en la matière.

## 3. Une politique de l'accueil de l'enfance ambitieuse : Où en sommes-nous ?

La recherche d'une place d'accueil, adaptée aux besoins et ressources des familles, relève du parcours du combattant – ou plutôt de la combattante : manque de places, listes d'attente interminables, obligation de trouver des solutions « temporaires » ou de faire appel à des relais familiaux ou autres... Aujourd'hui, 25%<sup>1</sup> des enfants de 0 à 3 ans ont une place d'accueil subventionnée en Communauté française et 17% à Bruxelles. De plus, ces chiffres ne montrent pas les disparités existant sur ces territoires. Par exemple, pour la Région de Bruxelles-Capitale, on peut observer que le taux de couverture régional de 33% (comprenant places subventionnées et non subventionnées) varie, en fait, de 14% à Molenbeek-Saint-Jean et 65% à Auderghem<sup>2</sup>. Ces disparités recoupent clairement des disparités entre communes plus pauvres et communes plus riches.

**Mais la pénurie de places n'est pas le seul problème. L'accessibilité de l'accueil fait également défaut :** coût, conditions d'accès, horaires, accessibilité géographique, etc. Par exemple, dans le secteur subventionné par l'ONE, les contributions parentales sont calcu-

lées en fonction des revenus (environ 11% de ceux-ci)<sup>3</sup>. A priori, garantie pour l'égalité d'accès, ce calcul de la participation financière des parents pose aujourd'hui problème aux familles à moyens ou bas revenus, à une époque où le budget logement peut retenir jusqu'à 60% des revenus. Ce fossé entre les familles peut encore s'agrandir si on y ajoute la condition des présences minimales (l'enfant doit être présent au moins douze demi-journées par mois pour avoir accès au milieu d'accueil). En effet, cette règle relègue les familles les plus précaires vers des haltes-accueil ne bénéficiant pas de subsides structurels... **L'offre d'accueil peine aussi à répondre aux besoins diversifiés des familles** dans un contexte d'importantes mutations comme la flexibilisation demandée sur le marché de l'emploi, la politique d'activation des chômeurs, l'augmentation des familles monoparentales, l'indisponibilité de grands-parents encore au travail, etc.

Ensuite, **la démultiplication et le cloisonnement des niveaux de responsabilité politique entraînent une fragilisation du secteur et une grande complexité de financement.** Il arrive fréquemment que les subsides octroyés ne soient pas suffisants pour couvrir tous les frais nécessaires au fonctionnement des services (ex. frais de transports pour gardes d'enfants malades à domicile). Les services doivent donc chercher et pérenniser des mo-

des de financement complémentaires, ce qui entraîne une grosse charge de travail pour les services, du stress supplémentaire pour les équipes et, souvent, beaucoup d'incertitudes puisque ces aides complémentaires, publiques ou privées, varieront en fonction des choix et priorités des partenaires.

**Enfin, les travailleuses du secteur, car il s'agit essentiellement de femmes, sont dans des situations professionnelles instables et peu enviables.** Leurs statuts, leurs rythmes et horaires de travail, la reconnais-

sance de leur ancienneté, l'aménagement de leur temps de travail pour les plus anciennes, les taux d'encadrement, la valorisation de leurs acquis : toutes ces dimensions de leur emploi restent problématiques, illustration du manque de reconnaissance accordée à leur travail. Par ailleurs, les nouvelles réglementations, de plus en plus sécuritaires, mettent les travailleuses du secteur sous pression et les empêchent d'être dans les conditions attendues pour réaliser un travail social d'observation et de prévention.

## 4. Changeons de cap !

**D'abord, tous les enfants doivent avoir les mêmes chances d'être accueillis dans un milieu d'accueil, de socialisation et d'éducation de qualité, et ce, quelle que soit la situation sociale, économique, culturelle et/ou géographique de ses parents.** Ce droit égal passe par une participation financière accessible, sans priorité pour certains enfants et sans mise en concurrence des différents services subventionnés.

Nous revendiquons également une politique d'accueil de l'enfance (0-12 ans) qui soit bâtie simultanément sur trois fonctions principales :

- **une fonction sociale :** protéger et accompagner les enfants et leurs parents face aux aléas de la vie. Cette fonction trouve son fondement dans un souci de solidarité sociale entre les familles et d'égalité entre tous les enfants, une solidarité promue notamment dans la Convention internationale relative aux Droits de l'enfant ;
- **une fonction éducative :** permettre à tous les enfants de rejoindre un environnement éducatif de qualité axé sur la socialisation, le développement physique, intellectuel et socio-affectif, la perspective d'autonomie personnelle et d'émancipation sociale. Cette fonction pourrait également rencontrer des objectifs liés à une éducation plus égalitaire ou à la continuité d'accueil et d'éducation de l'enfant entre la famille, les milieux d'accueil et l'enseignement ;
- **une fonction économique :** permettre aux mères et pères d'être disponibles pour leurs activités professionnelles ou d'intégration, dans un cadre d'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans un contexte où les transferts de compétences et les dérives marchandes poussent de plus en plus l'accueil de l'enfance vers un adossement aux politiques écono-

miques, il est urgent de faire preuve de plus d'ambition pour ce secteur.

Ensuite, le secteur de l'accueil de l'enfance, à la croisée de notre organisation familiale, sociale, éducative et économique doit bénéficier d'une coordination cohérente via une réelle articulation entre les différents niveaux de pouvoir concernés tout en ayant un interlocuteur principal. Un seul pouvoir doit être garant et responsable de la gestion du secteur, même si les moyens peuvent venir d'autres niveaux. Il semble essentiel que la Fédération Wallonie-Bruxelles soit renforcée dans son rôle de première ligne.

Tout milieu d'accueil doit recevoir un financement de base suffisant pour assurer un accueil de qualité et accessible financièrement, tenant compte des ressources des familles. Ce financement d'une activité de base pourrait être complété par des subventions pour des missions spécifiques. D'autant qu'il importe de défendre la diversité des types d'accueils si on veut répondre, de manière adaptée, aux besoins locaux et aux réalités économiques, sociales et culturelles des familles. Dans ce contexte, nous relevons l'importance de travailler à développer des réflexions cohérentes sur la reconnaissance et la continuité de formes d'accueil aujourd'hui peu soutenues et pour certaines, menacées par la réforme de l'Etat ou l'impact de l'austérité (notamment sur les communes) : accueil extrascolaire, halte-accueil, accueillantes conventionnées, etc. Il convient également de simplifier la gestion administrative des milieux d'accueil.

Enfin, une politique ambitieuse en matière d'accueil de l'enfance doit passer par une meilleure reconnaissance financière et sociale du personnel de ce secteur. Sa place et le rôle essentiel qu'il joue dans la société doivent être reconnus. Cela se décline aussi bien dans les statuts professionnels, les conditions de travail mais aussi l'accès réel à des formations de qualité.

1 Dans *Rapport annuel*, Office National de l'Enfance (ONE), Bruxelles, 2008, p. 86.

2 Cette disparité est bien visible, par exemple, sur les cartes et tableaux établis par le « monitoring des quartiers » : IBSA Brussels Urbis, *Monitoring des quartiers* – source CERE, ONE, K&G calculs, 2011

3 La Ligue des Familles, *L'accueil de la petite enfance, pour une simplification des niveaux de pouvoirs*, avril 2009.